

# Programme des Nations Unies pour l'environnement

## Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin Cinquième session

Busan (République de Corée), 25 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2024, et  
Genève (Suisse), 5-14 août 2025  
Point 5 de l'ordre du jour

### Questions diverses

## Éléments qui pourraient être inclus dans des projets de résolution à soumettre à la conférence diplomatique des plénipotentiaires<sup>1</sup>

### Note du secrétariat

#### Projet de résolution sur les dispositions provisoires

*Ci-après les éléments qui pourraient être inclus :*

La Conférence,

*Ayant adopté* le texte [de l'] [de la] [du] [nom de l'instrument] à [lieu] le [date],

*Rappelant* la résolution 5/14, adoptée le 2 mars 2022 par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,

1. *Engage vivement* les États et les organisations d'intégration économique régionale qui sont habilités à le faire à envisager de signer, de ratifier, d'accepter ou d'approuver [l'] [la] [le] [nom de l'instrument], ou d'y adhérer, pour qu'[il] [elle] entre en vigueur dès que possible ;
2. *Se félicite* de l'offre [de l'] [de la] [du] [pays] d'accueillir la première réunion de la Conférence des Parties<sup>2</sup> et invite la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement à assurer les préparatifs et le service de cette réunion ;

---

<sup>1</sup> Ces éléments, qui ont été rédigés comme suite à une demande formulée par le Comité à la sixième réunion plénière de la reprise de sa cinquième session, sont tirés de résolutions adoptées par les conférences diplomatiques des plénipotentiaires de la Convention de Minamata sur le mercure, de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention sur la diversité biologique. Ils reprennent les dispositions les plus courantes de ces résolutions, ne sont pas exhaustifs et ne préjugent pas du texte de l'instrument international juridiquement contraignant ni de toute décision de la conférence diplomatique.

<sup>2</sup> Fondé sur des exemples tirés de résolutions antérieures et sous réserve que de telles offres soient reçues en amont de la Conférence.

3. *Invite* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement à convoquer [un *organe* préparatoire intergouvernemental à composition non limitée] chargé d'élaborer les documents suivants<sup>3</sup>, de sorte que la Conférence des Parties puisse les examiner et éventuellement les adopter à sa première réunion :

a) Projet de règlement intérieur et de règles de gestion financière pour encadrer le fonctionnement de la Conférence des Parties ;

b) [---] ;

c) [---] ;

4. *Prie* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de contribuer au financement des préparatifs et à la tenue des réunions de [l'organe préparatoire intergouvernemental à composition non limitée] ;

5. *Prie également* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assurer provisoirement les services de secrétariat nécessaires au bon déroulement des activités provisoires, à compter de la date d'adoption [de l'] [de la] [du] [nom de l'instrument] et jusqu'à la clôture de la première réunion de la Conférence des Parties<sup>4</sup> ;

6. *Invite* toutes les Parties [à l'] [à la] [au] [nom de l'instrument] et tous les signataires de [ce dernier] [cette dernière] à allouer des fonds pour le fonctionnement du secrétariat provisoire ;

7. *Invite* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans l'exercice des fonctions du secrétariat provisoire, à consulter les organismes internationaux compétents et à coopérer avec eux en vue d'assurer une synergie entre les activités provisoires menées dans le cadre [de l'] [de la] [du] [nom de l'instrument] et les activités d'autres institutions et instruments internationaux pertinents ;

8. *Engage vivement* les États et les organisations d'intégration économique régionale à fournir des ressources financières provisoires, une assistance technique et une aide en matière de transfert de technologies et de renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays en transition qui sont signataires [de l'] [de la] [du] [nom de l'instrument], afin de les aider en vue de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation de [ce dernier] [cette dernière] ;

9. *Invite* les organismes et programmes des Nations Unies à apporter un appui à la mise en œuvre [de l'] [de la] [du] [nom de l'instrument], y compris en facilitant sa ratification et son entrée en vigueur.

### **Projet de résolution sur l'hommage au pays hôte de la conférence diplomatique des plénipotentiaires**

*Ci-après les éléments qui pourraient être inclus :*

[Référence à la conférence diplomatique des plénipotentiaires]

Réuni(e)s à [ville (pays)] le [date],

*Profondément reconnaissant(e)s* de la courtoisie et de l'hospitalité dont a fait preuve [l'] [la] [le] [pays] envers les membres des délégations, les observateur(ric)e(s) et le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

*Exprime sa sincère gratitude* au Gouvernement [adjectif du pays] et, par son intermédiaire, au peuple [adjectif du pays], pour le chaleureux accueil réservé à la Conférence et aux personnes associées à ses travaux, ainsi que pour leur contribution au succès de la Conférence.

<sup>3</sup> La liste pourrait être complétée à la lumière de toute disposition de l'instrument prévoyant l'adoption de décisions à la première réunion de la Conférence des Parties et pourrait traiter de toute autre question que la conférence diplomatique souhaiterait renvoyer à l'organe préparatoire.

<sup>4</sup> Si le texte de l'instrument contient des dispositions relatives au secrétariat provisoire, un paragraphe similaire assorti d'un renvoi à la disposition pertinente de l'instrument pourrait malgré tout être nécessaire pour fournir une base juridique au mandat du secrétariat provisoire émanant de la conférence diplomatique, en attendant l'entrée en vigueur de l'instrument.